

## Numéros utiles

**Sapeurs pompiers**

 18 ou  112

**SAMU**  
15

**Gendarmerie de Mordelles**  
17

**Mairie de Le Rheu**  
02 99 60 71 31

**Portable de l'élu de permanence**  
06 70 16 01 49

Inondations  
-  
Transport de  
matières  
dangereuses  
-  
Tempêtes  
-  
Séismes



Mairie de Le Rheu - BP 15129 - 35651 Le Rheu  
Tel : 02 99 60 71 31 - Fax : 02 99 60 75 83  
E-mail : [mairie@ville-lerheu.fr](mailto:mairie@ville-lerheu.fr)  
Site Internet : <http://www.ville-lerheu.fr>

*Edition : Mairie de Le Rheu*



Révision Octobre 2011

**DOCUMENT COMMUNAL  
D'INFORMATION SUR LES  
RISQUES MAJEURS**

Madame, Monsieur,

La loi fait désormais obligation aux communes d'informer la population sur les risques potentiels auxquels est exposé leur territoire.

Deux risques majeurs ont été répertoriés sur la commune de Le Rheu :

les inondations

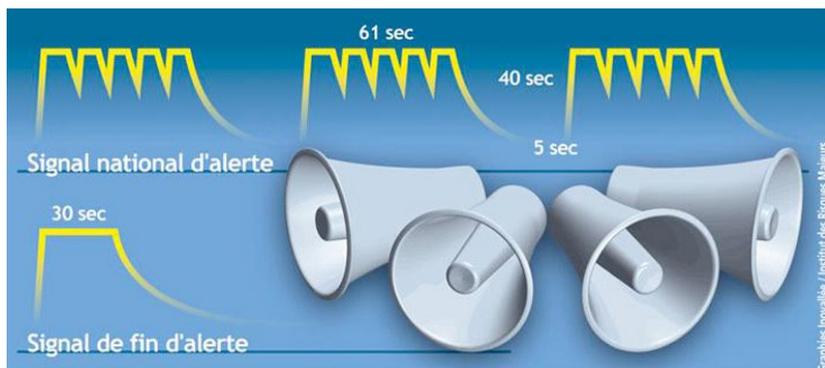
le transport de matières dangereuses

Deux autres risques ayant une moindre probabilité la concerne également :

les tempêtes

Les séismes

En cas de danger grave et imminent sur un large territoire, la population sera avertie par le signal national d'alerte:



Malgré la faible fréquence de survenue de ces risques, il est nécessaire de les connaître et d'y être préparé. C'est à cette fin qu'a été élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Consultable en mairie, il recense ce que les services municipaux doivent faire en cas de survenue de l'un d'eux.

L'équipe municipale vous remercie de prendre connaissance de ce document.

**Le Maire  
J.L Chenut**



### Avant

Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.  
Gagner un abri en dur.  
Rentrer le bétail et le matériel.  
Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.  
Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.  
**Disposer d'une radio à piles.**  
Connaître les consignes de sauvegarde.

### Pendant

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios...) et des consignes des autorités.  
Eviter tout déplacement ; en cas de nécessité absolue seulement, en voiture, rouler lentement.

### Après

Réparer, même sommairement, (toiture notamment...), couper branches et arbres qui menacent de s'abattre en restant prudent.  
Ne pas toucher les câbles tombés à terre.



**S'abriter dans un bâtiment en dur**



**Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école .**



**Limitier les appels aux cas d'urgence**

**Les gestes essentiels en cas de Tempête**

Madame, Monsieur,

La loi fait désormais obligation aux communes d'informer la population sur les risques potentiels auxquels est exposé leur territoire.

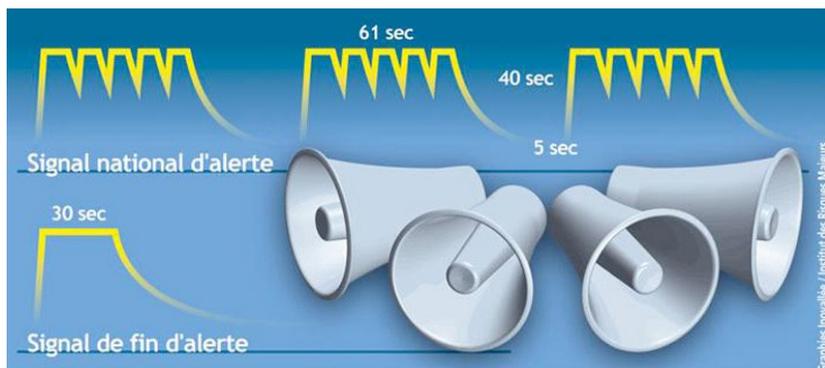
Deux risques majeurs ont été répertoriés sur la commune de Le Rheu :

les inondations  
le transport de matières dangereuses

Deux autres risques ayant une moindre probabilité la concerne également :

les tempêtes  
Les séismes

En cas de danger grave et imminent sur un large territoire, la population sera avertie par le signal national d'alerte:



Malgré la faible fréquence de survenue de ces risques, il est nécessaire de les connaître et d'y être préparé. C'est à cette fin qu'a été élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Consultable en mairie, il recense ce que les services municipaux doivent faire en cas de survenue de l'un d'eux.

L'équipe municipale vous remercie de prendre connaissance de ce document.

**Le Maire  
J.L Chenut**



### Avant

Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.  
Gagner un abri en dur.  
Rentrer le bétail et le matériel.  
Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.  
Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.  
**Disposer d'une radio à piles.**  
Connaître les consignes de sauvegarde.

### Pendant

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios...) et des consignes des autorités.  
Eviter tout déplacement ; en cas de nécessité absolue seulement, en voiture, rouler lentement.

### Après

Réparer, même sommairement, (toiture notamment...), couper branches et arbres qui menacent de s'abattre en restant prudent.  
Ne pas toucher les câbles tombés à terre.



**S'abriter dans un bâtiment en dur**



**Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école .**



**Limitier les appels aux cas d'urgence**

Les gestes essentiels en cas de Tempête

## Quels sont les risques IDENTIFIÉS dans la commune ?

L'ensemble de la région est exposé au risque tempêtes, dont certaines peuvent avoir des conséquences tragiques. Les effets dévastateurs de la tempête qui a frappé nombre de régions françaises au soir du 26 décembre 1999, tout comme ceux de la tempête Xynthia le 27 février 2010, sont encore inscrits dans la mémoire collective.

## Les outils de vigilance

Chaque jour, Météo France émet des bulletins qui informent sur un risque éventuel de tempête. Lors d'une mise en vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi nationaux et régionaux précisent :

- la description de l'événement ;
- sa qualification ;
- les conseils de comportement ;

la date et l'heure du prochain bulletin.

La procédure vigilance météo mise en service en octobre 2001 par Météo-France, a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 h. La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour, à 6 heures et 16 heures.

## Les codes couleurs des cartes de vigilance :

Pas de vigilance particulière ;  
Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux ;

Vigilance accrue nécessaire, phénomènes dangereux, d'intensité inhabituelle, prévus ;

Vigilance absolue obligatoire, phénomènes dangereux, d'intensité exceptionnelle, prévus.



## Que faire en cas d'alerte ?

Le signal d'alerte ne précise pas la nature du danger.  
Écoutez votre radio locale pour plus d'informations.  
Respectez les consignes de sécurité.

France Inter GO 1852 m  
France Inter FM 93.5  
France Bleu Armorique FM 103.1

## Où aller EN CAS d'évacuation ?

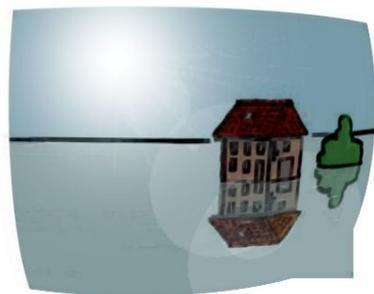
**ECOUTEZ LA RADIO LOCALE ET RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SECURITE .  
N'EVACUEZ PAS TANT QUE L'ORDRE N'A PAS ETE DONNE !**

En cas de danger grave et imminent, il peut être décidé de procéder à l'évacuation de la population qui serait alors hébergée dans les équipements publics.

Le lieu où vous devrez vous rendre, ainsi que les lieux de regroupement, vous seront précisés par les autorités qui en auront balisé l'itinéraire et vous y conduiront à l'aide de véhicules de transport en commun, en tant que de besoin.

**RESPECTEZ L'ITINERAIRE INDIQUE ET NE PRENEZ PAS DE RACCOURCIS.**

# INONDATIONS



## Quels sont les risques IDENTIFIÉS dans la commune ?

Les inondations qui affectent la commune de LE RHEU sont caractérisées par des crues de type fluvial :

de la Vilaine à montée lente (5 à 7 cm/h en janvier 1995)

de la Flume à montée plus rapide (en janvier 1995 : 1,60 m en 13h30, soit 12 cm/h en moyenne à Pacé)

Et des crues de types ruissellement urbain et/ou débordement :

du Lindon en partie canalisé et couvert dans la partie urbanisée (2001 et 2013).

### Fréquence RADIO

France Inter GO 1852

France Inter FM 93.5

France Bleu Armorique FM 103.1

## Quelles sont les mesures de prévention prises par la commune ?

Afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des mesures préventives sont prises :

entretien des cours d'eau  
entretien du paysage agricole  
dimensionnement des écoulements des cours d'eau  
réalisation et entretien de fossés et busages

existence de bassins de retenue :

«Huberdières», «Champs Freslons», «Apigné», «Bouvetière» et «Acquêts»

Observation des niveaux des bassins en cas d'alerte météorologique jaune orange ou rouge

La prévention des risques passe également par la maîtrise de l'aménagement du territoire. Le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) du bassin de la Vilaine en région rennaise, approuvé en décembre 2007, est annexé au plan local d'urbanisme.

Dans les zones soumises au risque d'inondation, la meilleure prévention consiste à préserver les champs d'épandage de crue.

## QUE DOIT ON FAIRE ?

### Avant : les mesures préventives

S'informer sur les risques encourus

**Disposer d'un poste de radio à piles**

Prévoir les gestes essentiels :

- Amarrer les cuves (gaz, fuel)
- Faire une réserve d'eau potable

Connaître les consignes de sauvegarde.

### En cas de montée des eaux

Fermer portes, fenêtres et aérations

Couper le gaz et l'électricité

Se réfugier dans les étages

Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre

N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

Ne pas tenter de rejoindre ses proches.

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants ainsi que le personnel municipal s'occupent d'eux.

Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours

Dans tous les cas, ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée

### Après l'inondation

Aérer et désinfecter les pièces

Chauffer dès que possible

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche et après vérification par un technicien qualifié.



**Fermer portes, fenêtres et aérations**



**Couper le gaz et l'électricité**



**Monter à pied dans les étages**



**Ecouter la radio**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école**



**Limiter les appels aux cas d'urgence**

Les gestes essentiels lorsque une inondation survient

## Quels sont les risques dans La commune ?

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par voie routière, ferroviaire ou par canalisations de matières dangereuses.

Les principaux dangers sont :  
 l'explosion à la suite d'un choc  
 l'incendie provoqué par une onde de choc, un échauffement, une fuite  
 la dispersion dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux.  
 Le territoire de la commune de LE RHEU est traversé par des voies sur lesquelles transitent des transports de matières dangereuses.

Ce transport s'effectue par :  
**voie ferrée** : flux de transit de matières explosives, de matières dangereuses inflammables, toxiques, de gaz (lieux dits « Le Pont de Verrière », La Chaussée », « La Charpentrais » et « Le Vieux Méjusseume »)

**voies routières** : flux de transit et de desserte : les axes utilisés pour le transport de matières dangereuses sont : **RN 24 - RD 224 - RD 288 - RD 287- RD 129**

**canalisations de gaz** (lieux dits « La Brosse », « Le Fleuriais » et « Le Vieux Méjusseume »)



## Quelles sont les mesures de prévention ?

- Une **réglementation rigoureuse** existe pour :
  - le conditionnement des produits
  - l'équipement des véhicules de transport
  - l'affichage informatif sur les matières transportées et la définition du risque encouru (code danger, code produit et plaque-étiquette de danger)
  - la formation des chauffeurs
  - les conditions de conduite
  - l'agrément et la certification des entreprises assurant le transport.
  - les conditions de circulation et de stationnement : arrêté municipal interdisant aux poids lourds circulation et livraison dans les secteurs du Bourg, Les Landes d'Apigné et Moigné entre 22 heures et 6 heures du matin
  - la sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles

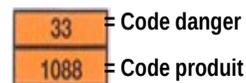
## ! QUE DOIT ON FAIRE ?

### Avant : les mesures préventives

Connaître les risques et les consignes  
**Disposer d'un poste de radio à piles**  
 Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (adhésif...)

### Si vous êtes témoin d'un accident

Donner l'alerte ( Sapeurs-pompiers : 18 ; Police ou Gendarmerie : 17 ) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger



### Dès que l'alerte est donnée

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone
- Se confiner, boucher toutes les entrées d'air, arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer, se rapprocher d'un point d'eau
- Couper le gaz et l'électricité
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- Ne pas tenter de vous rapprocher de vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école
- Ne pas téléphoner
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Les gestes essentiels en cas d'accident de transport de matières dangereuses



**Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche**



**Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations**



**Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école .**



**Ne pas fumer**



**Limiter les appels aux cas d'urgence**

# SEISMES

## Quels sont les risques dans La commune ?

Le Rheu, comme l'ensemble des communes d'Ille-et-Vilaine, est classé en zone sismique 2, c'est-à-dire à sismicité faible.

Le zonage sismique de la France comporte 5 zones, allant de la sismicité très faible (zone 1) à la sismicité forte (zone 5).



## LES CONSEQUENCES

Le séisme peut avoir des conséquences sur :

- la vie humaine : il s'agit du risque majeur le plus meurtrier,
- l'économie : destruction des habitations, des usines, des ouvrages (ponts, routes, voies ferrées), rupture de canalisations,
- l'environnement : pollution, modification du paysage.

## La vigilance

Le tremblement de terre est un phénomène brutal : aucune prévision n'est actuellement opérationnelle.

## QUE DOIT-ON FAIRE ?

### Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Fixer les appareils et meubles lourds.

### Pendant

- Au moment de la secousse: prendre garde aux chutes d'objets.
- Dans la rue : s'éloigner des constructions.
- À l'intérieur : s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur; s'éloigner des fenêtres.
- Ne pas fuir pendant la secousse : les chutes d'objets (mobilier, débris...) sont dangereuses.
- Au volant: rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

### Après

- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre (FRANCE Info FM 105.5, ou France Bleue Armorique FM 103.1).
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer (risque d'explosion). En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- Évacuer l'immeuble. Ne pas utiliser l'ascenseur: il peut y avoir des coupures de courant et de nouvelles secousses peuvent se produire.
- Emporter ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio portable.
- Se diriger vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets. Marcher au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.
- Ne pas téléphoner : ne pas encombrer le réseau téléphonique (le laisser libre pour les secours).
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre.
- Évaluer les dégâts et les dangers.



**Abritez-vous sous un meuble solide**



**Eloignez-vous des bâtiments**



**Coupez l'électricité et le gaz**



**Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre**



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**



**Évacuez le bâtiment**

**Les gestes essentiels en cas DE SEISME**